

**CONSEIL COMMUNAL DU 13 MAI 2011**

**Présents :** Mr. Robert DERMIENCE, Bourgmestre - Président,  
Mr. et Mme. Thierry DAMILOT, Rudy COLLIN et Anne BUGHIN-  
WEINQUIN, Echevins ;  
Mr Benoît CLOSSON, Président du CPAS et Conseiller ;  
Mrs et Mmes Claudine DELVOSALLE, Robert MARCHAL, Etienne  
LAMBERT, Bruno MEUNIER , Arthur PONCIN et Guillaume TAVIER,  
conseiller communaux ;

**José BONMARIAGE, Secrétaire communal ff**

*Monsieur Robert DERMIENCE, Président, ouvre la séance à 19 heures.*

**1. REMPLACEMENT DE MADAME CECILE DETROZ ET APPEL A LA SUPPLEANCE POUR POURVOIR AU POSTE VACANT. PRESTATION DE SERMENT DE MONSIEUR ROBERT MARCHAL.**

Vu la démission de Madame Cécile DETROZ – LENOTTE de son mandat de conseillère communale acté lors de la séance du conseil communal du 20 avril 2011;

Considérant que Monsieur Louis REMACLE, premier suppléant, a reçu notification de la démission de Madame Cécile DETROZ – LENOTTE, ainsi que convocation à la séance du conseil communal du 20 avril 2011;

Vu la lettre de Monsieur Louis Remacle, dont acte fut pris lors de la séance du conseil communal du 20 avril 2011, signifiant au conseil qu'il renonçait à prendre ses fonctions ;

Vu les résultats des élections communales du 8 octobre de la liste « ENSEMBLE » ;

Vu la décision du conseil communal du 20 avril 2011 de faire appel à la suppléance pour prestation de serment lors du prochain conseil ;

Considérant que l'ordre des élus suppléants de la liste « Ensemble » s'établit donc comme suit après désistement de Monsieur Remacle :

1. MARCHAL Robert
2. JACINTO Anabelle

3. ARNOULD Bernard
4. GREGOIRE Claude
5. PETYT Christiane

Considérant que Monsieur Robert MARCHAL, premier suppléant, a reçu convocation à la présente séance du conseil communal ;

### **1. Validation des pouvoirs par le Président :**

Robert DERMIENCE, Bourgmestre – président, déclare que les pouvoirs du conseiller communal élu lors des élections du 08 octobre 2006 en qualité de premier suppléant de la liste n° 8 « Ensemble » et présent en séance peuvent être validés dès lors qu'il ne se trouve pas dans un cas d'inéligibilité, d'incompatibilité de fonction ni de parenté ou d'alliance et qu'en conséquence il peut faire partie du conseil communal.

### **2. Prestation de serment :**

Monsieur le président invite M. Robert MARCHAL, élu premier suppléant de la liste n° 8 « Ensemble » à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la démocratie et de la décentralisation et dont le texte suit: **«Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.»**

Monsieur Robert MARCHAL **prête le serment constitutionnel.**

Monsieur Robert MARCHAL **est déclaré installé dans sa fonction.**

*L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, le Président prononce le huis – clos et le public qui la salle du conseil*

*Monsieur le Président lève la séance à 19h45.*

**Le Secrétaire communal f. f.  
José BONMARIAGE**

**Le Bourgmestre  
Robert DERMIENCE**